

(N^o 16)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 1902.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi fixant le contingent de l'armée pour 1903.

Présents : MM. le Comte DE BROUCHOVEN DE BERGEYCK, Président;
le Baron DE KERCHOVE D'EXAERDE, le Comte DE RENESSE, DE LANIER,
BERNAEYGE, LAMBIOTTE, MULLE DE TER SCHUEREN, le Comte WERNER DE
MÉRODE, le Vicomte DE JONGHE D'ARDOYE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi fixant le contingent de l'armée pour 1903 a été voté par la Chambre des Représentants, en la séance du 20 décembre, par 67 voix contre 33 et une abstention ; il n'a pas soulevé d'objection au sein de votre Commission de la Guerre, qui vous en propose l'adoption par 6 voix contre 3.

Le Rapporteur,
Vicomte DE JONGHE D'ARDOYE.

Le Président,
Comte DE BERGEYCK.